

14ème législature

Question N° : 71180	De M. Bertrand Pancher (Union des démocrates et indépendants - Meuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >politique de l'emploi	Analyse > main-d'oeuvre locale. préférence. incitation.
Question publiée au JO le : 16/12/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la sauvegarde des emplois sur le territoire national. En effet, il n'est pas rare de constater sur nos territoires, et la Meuse n'y échappe pas, que des groupements d'entreprises locaux ne sont pas choisis par des grands groupes nationaux pour réaliser des chantiers d'envergure en raison très régulièrement du coût. Dès l'attribution des marchés, certains manques de main d'œuvre se font ressentir et il est fait appel à de la main-d'œuvre étrangère au détriment d'une main d'œuvre locale avec tout l'impact sur l'économie locale qui peut en découler. Or ces chantiers sont financés par l'État et par les collectivités territoriales donc par nos impôts. Alors que le secteur du BTP est fragilisé par le contexte économique, ne peut-on pas garantir une proportion de main d'œuvre locale pour des chantiers réalisés et subventionnés sur nos territoires ce qui pourrait nous permettre de sauvegarder des emplois. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette proposition.